



Club de fumeur de pipe

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 janvier 2008

Un ami a l'intention de créer un club de fumeur de pipe. Les adhérents se réunissant autour d'un même thème, la pipe et soumis à une adhésion annuelle, stipulant les méfaits du tabac. Une licence 4 serait envisageable. Quels seront les contraintes si c'est possible et y aura-t-il le droit de fumer dans l'établissement, son employé aimant fumer la pipe ?
Merci.

Réponse :

La seule présence d'un employé, fût-il fumeur, implique l'interdiction de fumer et son irrespect peut **couter très cher** en cas de maladie, voire de décès.

Le fait d'obtenir une quelconque licence de débit de boisson serait une deuxième raison d'appliquer le principe de l'interdiction de fumer.